

Brocom Partenariat & Engagement

Le présent partenariat entre le Courtier en Assurances soussigné et Brocom asbl prend effet à la date de sa signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Sans renonciation par lettre recommandée d'une des parties et au plus tard le 31 octobre, il sera reconduit automatiquement par période d'un an.

Par ce contrat, le Courtier en Assurances soussigné :

- Déclare être **enregistré en tant que courtier en assurances auprès de la FSMA** (Autorité des Services et Marchés Financiers) ;
- S'engage à **utiliser le logo du canal de distribution** 'Courtier en Assurances' enregistré par Brocom® uniquement afin de se positionner et de se différencier en tant que tel ;
- S'engage à ne plus utiliser le logo du canal de distribution 'Courtier en Assurances' enregistré par Brocom®, sous quelle forme que ce soit, dès la terminaison du présent partenariat sous peine d'application d'une astreinte forfaitaire de 100 € par mois entamé d'utilisation abusive ;
- S'engage à connaître, respecter et appliquer l'ensemble **des règles de déontologie sectorielle** (e.a. : Code déontologique, Règles de conduite publicitaire) ;
- S'engage à reconnaître et promouvoir auprès du consommateur **le service Ombudsman Assurances** comme organe de centralisation des plaintes émises par le consommateur ;
- S'engage à être outillé de manière à pouvoir défendre les intérêts du consommateur **de manière efficace** et à lui fournir le choix, le prix, le conseil et le service adéquat, en toute indépendance ;
- S'engage à être clairement **identifiable** par le consommateur comme 'Courtier en Assurances' en affichant le logo du canal de distribution 'Courtier en Assurances' enregistré par Brocom® ;
- S'engage à être en règle** avec Brocom d'un point de vue administratif (contrat et engagement) et financier (effectuer annuellement pour le 15 février au plus tard le paiement de sa cotisation annuelle par virement sur le compte BE32 3630 7284 3202) et respecter les termes de son contrat de partenariat ;
- Est par ceci autorisé réglementairement à porter le logo du canal de distribution 'Courtier en Assurances' enregistré par Brocom®.**

Pour le Courtier en Assurances :

N° FSMA :
N° d'entreprise :
Nom du bureau :
Cachet

Pour Brocom :

Annie Courbet
Managing & Marketing Director Brocom

Nom et signature du responsable :

**Merci de renvoyer ce document complété et signé par fax
au 02/549.07.47 ou par mail info@brocom.be**

Sous réserve d'acceptation par Brocom

